

CHARTRE

Depuis sa création en 1978, l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu évolue au plus haut niveau avec ses titres mondiaux et olympiques et son palmarès par équipes unique dans le monde du judo : neuf coupes d'Europe des clubs champions.

En 2007, l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu a souhaité s'ouvrir sur le monde dans lequel elle évolue et s'orienter vers plus de professionnalisme dans ses actions pour maintenir son rang de 1er club européen. Elle a choisi au même moment d'ajouter à son nom celui du département du LOIRET.

Cette décision correspond à la volonté d'établir une relation forte entre, d'une part, les valeurs fondamentales du club et, d'autre part, l'identité du Loiret.

Le nom de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu se mérite et se doit d'être partagé avec l'ensemble des judokas qui veulent œuvrer pour le succès et le renom de ce sport dans le LOIRET.

C'est l'ambition de cette charte, qui doit permettre à chaque club du département de bénéficier des avantages liés à la position de l'USOL Judo Jujitsu dans l'élite du judo mondial et à l'US Orléans Loiret judo jujitsu de compter sur le soutien actif des clubs de judo du Loiret, pour continuer à briller au plus haut niveau.

Cette charte engage et implique l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu et les clubs adhérents, à travers leurs dirigeants, leurs athlètes, leurs enseignants, dans le domaine des relations et des échanges sportifs.

La charte sera mise en place sur l'ensemble du département. Elle sera proposée dans un premier temps aux clubs ayant déjà des relations privilégiées avec l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu et sera ensuite étendue à l'ensemble des clubs volontaires, affiliés au Comité Départemental de Judo du Loiret.

L'adhésion se concrétise par la signature du présent document par le président de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu et du président du club concerné.

Une structure, constituée des représentants de chaque club adhérent, du président du comité départemental de judo et d'un représentant du Conseil Général du Loiret, se réunira en fin de saison sportive pour évaluer la mise en place de la charte et pour proposer des évolutions susceptibles d'en améliorer le fonctionnement.

L'US Orléans Loiret Judo Jujitsu s'engage à :

1. Dans le cadre des manifestations qu'elle organise :

- Inviter les dirigeants et enseignants du club adhérent,
- Favoriser l'accès des membres du club adhérent par un tarif réduit ou des places gratuites,
- Inviter les membres du club adhérent qui participent à la composition des équipes départementales (ex. minimales).

2. Dans le cadre des manifestations nationales ou internationales organisées en France métropolitaine :

- Inviter par roulement un des présidents des clubs adhérents au Tournoi International de ville de Paris dans la loge de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu.
- Inviter par roulement deux dirigeants de deux clubs à vivre auprès de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu les championnats de France individuels seniors 1ère division ou les championnats de France par équipes seniors 1ère division.
- Inviter par roulement un élu (maire ou autre) de la commune du club adhérent lors d'un grand rendez-vous sportif de l'USOL Judo Jujitsu.

3. Dans le cadre d'un apport technique ou pédagogique :

- Accès des éducateurs, professeurs ou entraîneurs du club adhérent à des regroupements techniques ou pédagogiques organisés et dirigés par l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu.
- Intervention d'un athlète ou professeur ou ceinture noire « haut gradé » de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu dans le club adhérent pour action de formation.

4. Dans le cadre d'un support sportif :

- Accès à des séances d'entraînement de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu pour des sportifs du club adhérent.
- Direction d'une séance d'entraînement dans le club adhérent par un athlète de haut niveau ou un entraîneur de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu.
- Accompagnement et suivi d'un athlète du club adhérent qui participe à un tournoi international sur lequel se déplace l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu et qui ne peut pas être suivi par son propre club.

5. Dans le cadre d'un support de communication :

- La possibilité de disposer d'un lien internet du site du club adhérent directement à partir du site de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu
- La possibilité d'afficher sur tout support publicitaire du club adhérent la mention « club adhérent à la charte US Orléans Loiret Judo Jujitsu »

Le club de judo du Loiret adhérent à la charte s'engage à :

- Accueillir les intervenants de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu et mettre leurs installations à disposition, lors des échanges techniques, sportifs, pédagogiques.
- Promouvoir l'image de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu et des manifestations sportives qu'elle organise.
- Supporter le groupe haut niveau de l'US Orléans Loiret Judo Jujitsu.
- Accueillir par roulement la réunion de fin d'année des représentants de l'ensemble des clubs du Loiret ayant signé la charte.

Signature :

US Orléans Loiret Judo-Jujitsu

Le club :

Orléans, le :

Comité départementale

